

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée des  
Nations Unies pour la stabilisation en  
Centrafrique



UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional  
Integrated Stabilization Mission in the  
Central African Republic

## Division des droits de l'homme

### Rapport mensuel : Situation des droits de l'homme

Décembre 2023

---

*La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat d'aider le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et à prévenir les violations et les atteintes par l'intermédiaire de ses bureaux sur le terrain et de son siège à Bangui. Ce rapport est basé sur les informations reçues par la DDH et ne comprend que les violations et atteintes aux droits de l'homme qui ont été documentées et vérifiées au cours du mois de décembre 2023. Les incidents qui n'ont pas pu être vérifiés ne sont pas inclus. Les infractions de droit commun sont également exclues de ce rapport.*

*Ces informations sont partagées au niveau local et national avec les autorités et les partenaires de la RCA.*

---

## Sécurité et contexte politique en décembre 2023

1. Au cours de la période couverte par le rapport, le contexte sécuritaire et politique a été caractérisé par : (1) la poursuite des activités des groupes armés signataires de l'*Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine* (APPR-RCA) et des éléments armés non identifiés ; (2) les activités du groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé dans la région du Haut-Oubangui ; (3) la présence de groupes armés en provenance des pays voisins, tels que le Tchad et le Soudan ; et (4) l'arrestation d'un membre du Parlement pour association de malfaiteurs.
2. Le 21 décembre, dans la préfecture de **Lim-Pende**, région de **Yadé**<sup>1</sup>, environ 200 éléments armés du groupe *Retour, Réclamation et Réhabilitation* (3R) ont attaqué le village de Nzakoundou, suscitant de vives inquiétudes quant à la protection des civils et des droits de l'homme, ainsi qu'une augmentation des tensions ethniques dans la région. (Voir *infra*, paragraphe 18). Entre le 23 et le 25 décembre, dans la préfecture de **Ouham**, des éléments des *Forces armées centrafricaines* (FACA) appuyés par les Autres personnels de sécurité (APS) ont organisé une opération armée sur le site minier de Poro, au cours de laquelle des éléments de la *Coalition des patriotes pour le changement* (CPC) et des civils ont été tués. Pendant ce temps, des incidents récurrents de vols à main armée sur les principaux axes de la préfecture de **Ouham-Fafa**, y compris l'axe Batangafo-Kabo, continuent de compromettre la situation sécuritaire avec des implications pour la liberté de mouvement des individus et le travail des agences humanitaires.
3. Dans la région de **Kaga**<sup>2</sup>, où des mouvements liés à la transhumance ont été observés, des éléments armés ont été signalés sur les axes Batangafo-Ouandago, Batangafo-Ouogo, Dekoa-Bouca et Ndele-Diki. Des rapports indiquent aussi que des éléments des groupes armés portaient des gilets volés à des ONG humanitaires lors d'attaques dans le but de pouvoir s'approvisionner dans la préfecture de **Nana-Grébizi**. Cela constitue une menace sérieuse pour les ONG, qui pourraient être prises pour cible par erreur par les FACA et les APS lors d'opérations militaires. En raison des

---

<sup>1</sup> La région de Yadé comprend les préfectures de Lim-Pendé, Ouham et Ouham-Pendé.

<sup>2</sup> La région de Kaga comprend les préfectures de Kémo, Nana-Grébizi, et Ouham-Fafa.

activités des groupes armés et malgré la présence d'un poste des FACA dans le village de Farazala, les civils ont continué à être victimes d'atteintes de la part des groupes armés, tandis que certaines agences humanitaires ont suspendu leurs opérations, ce qui a entraîné des conséquences sur l'acheminement de l'aide humanitaire, affectant des services sociaux de base. En outre, des rapports indiquent que dans la nuit du 18 décembre, plusieurs éléments lourdement armés en provenance du Tchad sont arrivés en Moyenne-Sido, dans l'optique de contrôler ces localités, faisant craindre des attaques sur Batangafo et les villages voisins.

4. Dans la région du **Haut-Oubangui**<sup>3</sup>, préfecture de **Mbomou**, les postes de contrôle illégaux érigés par les FACA et les *Forces de sécurité intérieure* (FSI) sur l'axe Dembia-Rafaï (143 km à l'est de Bangassou) sont une source de préoccupation pour la population de Rafaï, en raison des taxes illégales prélevées sur les usagers de la route, en particulier les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Dans le **Haut-Mbomou**, la DDH a mené des enquêtes et documenté des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire contre des civils dans le cadre des affrontements entre l'*Unité pour la Paix en Centrafrique* (UPC) et le groupe Azandé Ani Kpi Gbé, notamment autour d'Obo et de Mboki.
5. Dans la région de **Fertit**<sup>4</sup>, le 18 décembre, une cinquantaine d'éléments de l'UPC sont arrivés à Boromata en provenance d'Am-Dokoun, ville soudanaise située à 25 km au nord de Tissifongoro. En outre, la présence d'une vingtaine de membres présumés de la force soudanaise de soutien rapide (RSF) a été signalée à 35 km au nord de Birao. La présence de ces groupes armés et le risque d'affrontement entre eux constituent une préoccupation pour la protection des civils. Les activités économiques pourraient être affectées et avoir un impact à Birao, car les commerçants, particulièrement actifs en cette période de sécheresse, pourraient éviter cette localité par craintes de leur sécurité et de celle de leurs marchandises. En outre, des rapports indiquent que le chef de l'UPC, le « général » Ali Darassa, s'est rendu au Tchad pour nouer des alliances avec des groupes armés tchadiens. Dans la préfecture de **Vakaga**, 50 éléments armés présumés de l'UPC seraient arrivés à Aouk (210 km au sud-ouest de Birao), tandis qu'une vingtaine de combattants du *Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique* (FPRC), menés par leur commandant Nourredine Adam, seraient arrivés du Tchad. En outre, des éléments de l'UPC, du *Parti du rassemblement de la nation centrafricaine* (PRNC) et du FPRC ont poursuivi leurs incursions dans la préfecture de la **Haute-Kotto**, entraînant des meurtres, des atteintes à l'intégrité physique et l'appropriation de

#### Missions d'enquête à Obo et Mboki

La DDH suit de près l'escalade des tensions entre l'UPC et les Azandé Ani Kpi Gbé dans la région du **Haut-Oubangui**. La DDH a mené une mission d'enquête dans la préfecture du **Haut-Mbomou**, plus précisément à Obo, du 20 novembre au 7 décembre et à Mboki, du 13 décembre au 18 décembre. Les affrontements entre ces groupes armés, notamment à Obo, de mars à août 2023 et à Mboki, lors de deux attaques le 8 mai et le 20 juin 2023, ont soulevé d'importantes préoccupations quant au respect des droits de l'homme et la protection des civils. Des violations des droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires et des violences sexuelles, ont été documentées. En plus des 46 victimes d'exécutions sommaires déjà documentées lors de missions précédentes, la DDH a confirmé les exécutions sommaires de 45 autres civils, qui ont eu lieu dans le cadre, notamment, d'attaques ciblées contre des civils pour des motifs ethniques et/ou religieux. En outre, des membres du groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé ont été responsables de plusieurs cas de VSLC et d'enlèvements.

<sup>3</sup> La région du Haut-Oubangui comprend les préfectures de la Basse-Kotto, du Haut-Mbomou et du Mbomou.

<sup>4</sup> La région du Fertit comprend les préfectures de Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto et Vakaga.

biens appartenant à des civils. En outre, des éléments armés d'origine soudanaise auraient été repérés à Dafack, à la frontière avec le Sud-Soudan, et à Am-Dafock, à la frontière avec le Soudan.

6. Dans les régions du **Bas-Oubangui/Plateaux**<sup>5</sup>, le 15 décembre, le député Dominique Yandocka a été arrêté à **Bangui** par des éléments du *Groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale* (GSIGN) et est détenu à la *Section de recherches et d'investigation* (SRI). À la suite de son arrestation, le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Bangui a publié un communiqué annonçant l'ouverture d'une enquête préliminaire pour association de malfaiteurs. Le député arrêté était opposé au référendum constitutionnel du 30 juillet 2023 et était également l'un des trois députés dont les indemnités ont été réduites des deux tiers, à la suite d'une ordonnance du Président de l'Assemblée nationale, et ce, en raison d'une absence prolongée aux travaux des commissions et aux sessions plénières. Des acteurs politiques, y compris d'autres députés, principalement de l'opposition, ont publié des communiqués protestant et condamnant son arrestation ainsi que sa détention en tant que député, en violation de son immunité parlementaire.

## Développements significatifs liés aux droits de l'homme

7. Le 14 décembre, le Premier ministre Félix Moloua a participé au deuxième Forum mondial sur les réfugiés à Genève, au cours duquel il a souligné les efforts du gouvernement pour assurer la coordination de la protection des réfugiés. Il a souligné l'importance de la Déclaration de Yaoundé, signée par la RCA et les pays voisins en avril 2022, concernant les solutions aux déplacements forcés liés à la crise en RCA. Il a également noté qu'au cours des quatre prochaines années et avec le soutien des partenaires, le gouvernement de la RCA s'est engagé à mettre pleinement en œuvre la Déclaration, notamment en garantissant des conditions appropriées pour le retour durable des réfugiés de la RCA, en consolidant la paix et en améliorant les services sociaux dans les zones de retour. Il a souligné les efforts en cours pour promouvoir la paix, restaurer l'autorité de l'Etat et promouvoir la gouvernance conformément aux recommandations du dialogue républicain et du processus de paix, tout en appelant le soutien des donateurs, du groupe de soutien et des amis de la RCA.
8. Après les premières et deuxièmes sessions criminelles de la Cour d'appel de Bangui de 2023, la DDH suit la troisième session criminelle de 2023 qui a commencé le 4 décembre et devrait se terminer le 17 janvier 2024. L'organisation de cette session reflète la volonté de la Cour de s'attaquer à la question de la détention prolongée et de réduire le nombre d'accusés en attente de jugement, parfois depuis des années. Hormis l'absence de témoins et de parties civiles dans certains procès, la DDH n'a pas identifié d'irrégularités graves susceptibles de porter atteinte aux droits de la défense ou d'affecter l'équité des procès.
9. Le 11 décembre, dans le cadre de la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le gouvernement centrafricain s'est engagé à assurer un plus grand engagement avec les organes de traités des droits de l'homme et les mécanismes du Conseil des droits de l'homme, à mettre en place un mécanisme national sur la prévention de la torture et à utiliser sa politique nationale des droits de l'homme pour répondre à ses obligations en vertu des traités internationaux sur les droits de l'homme. Le ministère de la Justice a collaboré avec la MINUSCA pour organiser des forums locaux sur les droits de l'homme, tandis que l'Université de Bangui et la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDHLF) ont organisé des sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention de 3 500 personnes (dont environ 30% de femmes) dans 14 localités du pays.
10. Du 12 au 15 décembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a déployé un expert du bureau régional de l'Afrique centrale basé à Yaoundé pour consulter les acteurs nationaux et aider la RCA à préparer son passage au 6<sup>ème</sup> rapport périodique sur la

---

<sup>5</sup> Les régions du Plateaux comprend les préfectures de l'Ombella M'Poko et la Lobaye.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et explorer les domaines dans lesquels la RCA pourrait bénéficier d'un soutien supplémentaire en ce qui concerne les obligations de l'organe de traités.

## Violations des droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire

11. Malgré certaines mesures positives, des défis en matière de droits de l'homme subsistent. Au cours de la période considérée, la Division des droits de l'homme de la MINUSCA, y compris la Section pour la protection des femmes (SPF) et la Section de protection de l'enfance (SPE), a documenté et vérifié **369 violations et atteintes aux droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire (DIH), affectant 372 victimes civiles** (au moins 44 femmes, 46 filles, 64 garçons et 28 groupes de victimes collectives), y compris 221 victimes ayant subi des violations multiples. Sur les 369 violations documentées, 111 se sont produites en décembre 2023. Les autres violations ont eu lieu entre janvier 2016 et novembre 2023.
12. La DDH a également enregistré 46 allégations de violations et atteintes aux droits de l'homme affectant au moins 92 victimes (dont 16 femmes, six filles, deux garçons et six groupes de victimes collectives), qui n'avaient pas encore été vérifiées à la fin du mois de décembre et n'ont donc pas été incluses dans le présent rapport.
13. Par rapport à novembre, les violations commises en décembre ont augmenté de 80% et le nombre de victimes de 30%<sup>6</sup>. En particulier, au cours de la période considérée, le nombre de victimes ayant subi des violations multiples a augmenté de 220%<sup>7</sup>. En outre, le nombre de filles et de garçons victimes a augmenté en décembre par rapport à novembre, principalement en raison de 51 cas de violence sexuelle liée au conflit (VSLC) touchant 42 filles, 13 cas de recrutement forcé touchant 18 filles et 46 garçons, et 18 cas d'enlèvement touchant 21 filles et 44 garçons (voir *infra*, §26 et ss.)<sup>8</sup>. Cette augmentation est largement due aux exactions qui auraient été perpétrées par le groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé qui, à lui seul, aurait commis 163 exactions affectant 103 victimes dans la préfecture du **Haut-Mbomou**. Il convient de noter qu'une majorité de ces atteintes ont eu lieu entre février et novembre 2023 mais n'ont été documentées qu'en décembre 2023.

### Principales tendances

Au total, **369 violations et atteintes aux droits de l'homme** ainsi que des violations du DIH **affectant 372 victimes (dont 44 femmes, 46 filles, 64 garçons et 28 groupes de victimes collectives)** ont été documentées en décembre 2023. Cela représente une **augmentation de 80%** du nombre de violations et de **30%** du nombre de victimes par rapport à novembre 2023 (Voir le paragraphe 13 pour plus d'explications sur cette augmentation).

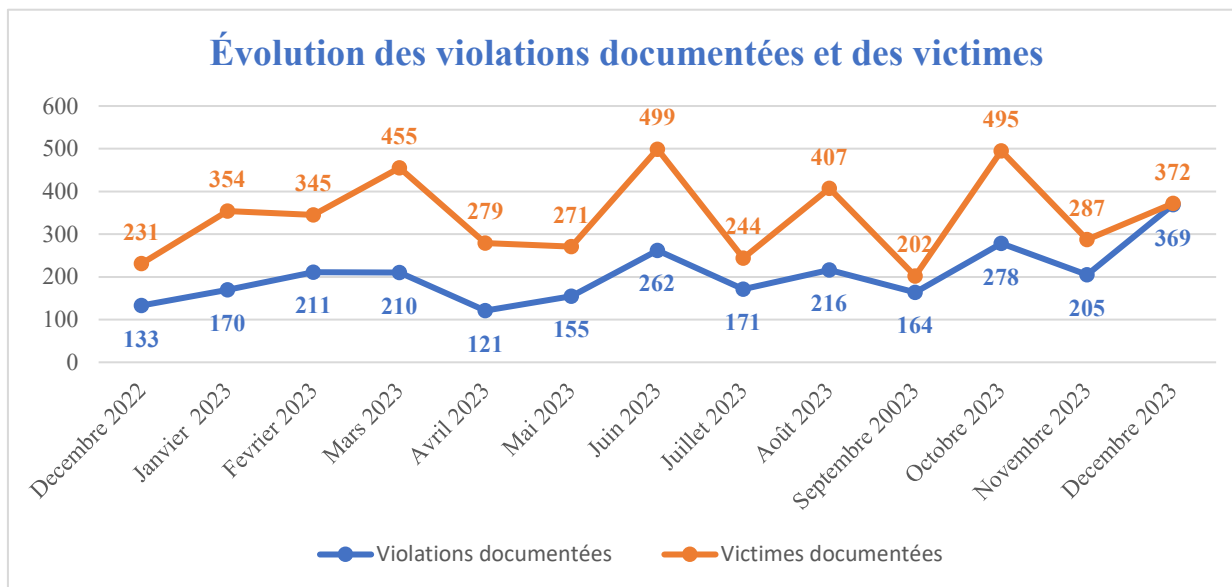
Au cours de la période couverte par le rapport, les acteurs étatiques ont été responsables de **22%** de l'ensemble des violations et infractions et de **36%** des victimes.

<sup>6</sup> En novembre, 205 violations et atteintes affectant 287 victimes ont été enregistrées.

<sup>7</sup> En novembre, 69 victimes ont subi des violations multiples.

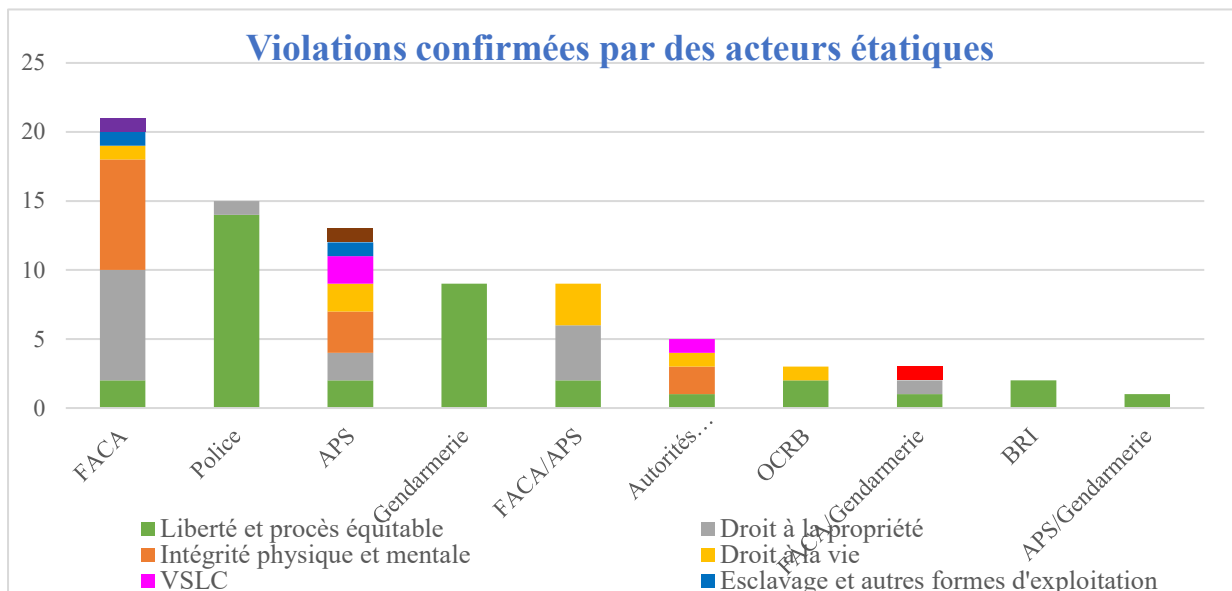
<sup>8</sup> En novembre, six (6) filles et seize (16) garçons ont subi des violations.

14. Dans l'ensemble, les types de violations et d'atteintes les plus courants comprennent les cas de VSLC (18%), les mauvais traitements (15%), les exécutions extrajudiciaires et sommaires (14%), la destruction et l'appropriation de biens (12%) et les arrestations et détentions arbitraires (8%).



### Auteurs : acteurs étatiques, groupes armés signataires de l'APPR-RCA et autres

15. Au cours de la période examinée, les acteurs étatiques ont commis 81 violations et atteintes au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, touchant 135 victimes (dont sept femmes, quatre filles, sept garçons et 13 groupes de victimes collectives). Par rapport au mois de novembre, les violations commises par les acteurs étatiques ont diminué de 16%, avec une diminution correspondante de 14% du nombre de victimes<sup>9</sup>.



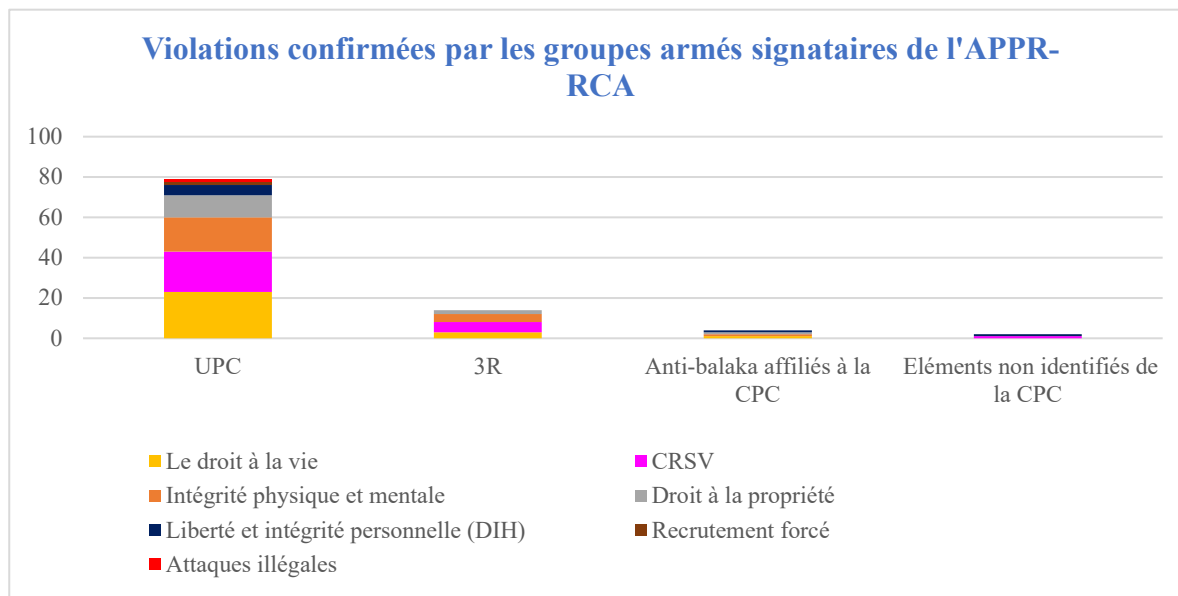
16. Comme les mois précédents, la plupart des violations commises par les acteurs étatiques sont liées à des arrestations et/ou détentions arbitraires et à des conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales, les violations liées à la liberté et au procès équitable<sup>10</sup> représentant 44% de toutes les violations commises par les acteurs étatiques. Les FACA et la police ont été responsables du plus grand nombre de violations et de victimes. Les FACA à elles seules

<sup>9</sup> En novembre, les acteurs étatiques ont commis 95 violations touchant 156 victimes.

<sup>10</sup> Les violations liées à la liberté et au procès équitable comprennent l'accès à la justice, les arrestations et détentions arbitraires, les conditions de détention non conformes aux normes internationales et nationales et le travail forcé.

ont été impliquées dans 21 violations impliquant 18 victimes et, avec la Gendarmerie et les Autres Personnels de Sécurité (APS), dans 33 violations impliquant 34 victimes. La police a été impliquée dans 15 violations impliquant 28 victimes. La quasi-totalité des violations commises par les FACA et la Police concerne les arrestations et/ou détentions arbitraires et les conditions de détention, suivies des violations du droit de propriété<sup>11</sup>. Les préfectures de la **Nana-Mambéré** (19), de la **Mambéré-Kadéï** (16) et de la **Nana-Grébizi** (15) ont été les plus touchées.

17. **Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 99 atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire affectant 101 victimes (dont 26 femmes, 26 filles, 12 garçons et quatre groupes de victimes collectives).** Cela représente une augmentation de 10% des atteintes et une diminution de 8% des victimes par rapport au mois de novembre<sup>12</sup>.



18. Les types d'atteintes les plus courants commis par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA sont les VSLC (26), les exécutions sommaires (23) et les mauvais traitements (17). Les préfectures du **Haut-Mbomou** (58) et de l'**Ouham-Pendé** (13), avec une forte présence et influence de l'UPC et des 3R, ont été les plus affectées.
19. Parmi les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, la plupart des atteintes documentées ont été attribuées à l'UPC. L'UPC a commis 79 atteintes qui ont affecté 67 victimes, dont 11 femmes, 22 filles, 10 garçons et quatre groupes de victimes collectives. Conformément aux atteintes commis par les groupes armés signataires de l'ARPR-RCA, l'UPC s'est principalement illustré dans des VSLC (20), des exécutions sommaires (20) et des mauvais traitements (13). Au cours de la période considérée, l'UPC a maintenu une présence significative dans les préfectures<sup>13</sup> de la **Haute-Kotto** et du **Haut-Mbomou**.
20. Les 3R sont parmi les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, ceux qui ont commis le deuxième plus grand nombre d'atteintes documentées (14 atteintes affectant 23 victimes). Les 3R continuent d'être impliqués dans des cas de mauvais traitements (quatre), de viols (cinq), d'exécutions sommaires et de menaces de mort (trois) et de destruction ou d'appropriation de biens

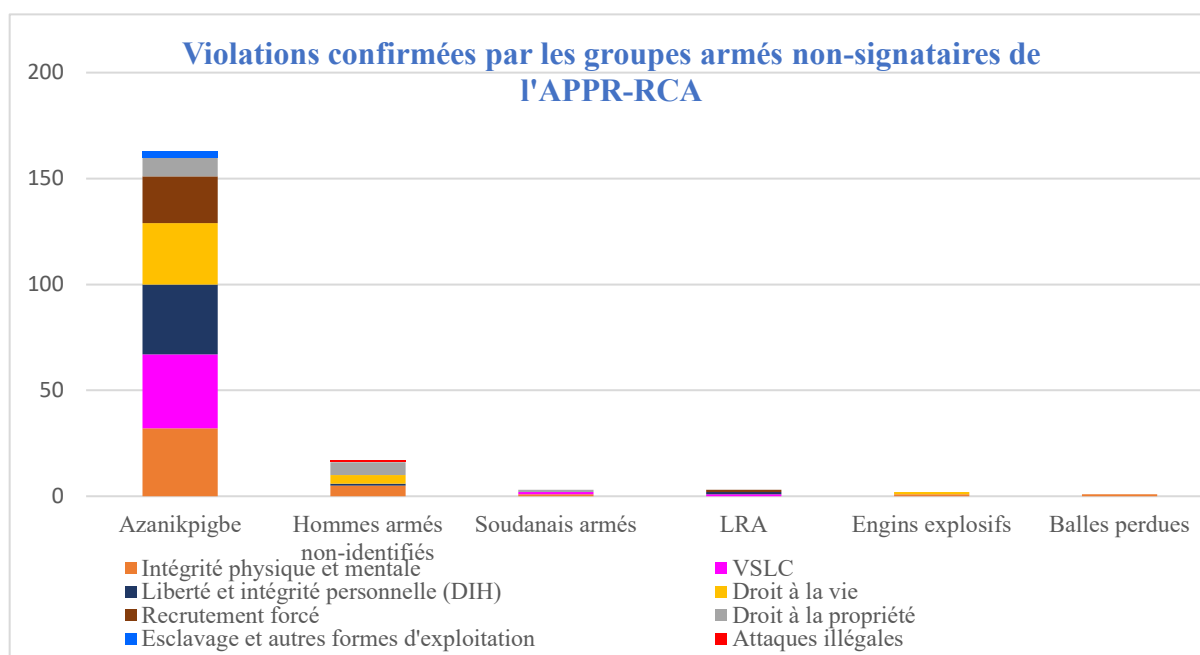
<sup>11</sup> Sur les 33 violations commises par les FACA, la Gendarmerie et les APS, cinq concernent des arrestations et/ou détentions arbitraires et des conditions de détention, et 13 des violations liées à la destruction ou à l'appropriation de biens. De même, sur les 15 violations commises par la police, 14 concernaient des arrestations et/ou détentions arbitraires et des conditions de détention. Les autres violations concernaient la destruction ou l'appropriation de biens.

<sup>12</sup> En novembre, les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 90 atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire affectant 110 victimes.

<sup>13</sup> Sur les 79 atteintes attribuables à l'UPC, 78 atteintes (66 victimes) ont été commise dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Haut-Mbomou.

(deux). Le 21 décembre, dans la préfecture de l'**Ouham-Pendé**, environ 200 éléments affiliés aux 3R, armés de AK47 et d'autres armes, ont attaqué le village de Nzakoundou (à 75 km de Paoua). Au cours de cette attaque bien planifiée, au moins 18 civils ont été tués, dont 14 hommes, deux femmes et deux enfants, le village a été pillé et environ 900 maisons, des greniers et le centre de santé local ont été incendiés. Selon certaines sources, cette attaque était une riposte aux vols de bétail des éleveurs peuls et aux taxations illégales dans la région par commises par des éléments des FACA.

21. **D'autres acteurs, notamment des groupes armés non-signataires de l'APPR-RCA et des groupes d'autodéfense, ont été responsables de 189 atteintes touchant 141 victimes.** Ces chiffres reflètent une forte augmentation des atteintes et des victimes par rapport au mois de novembre<sup>14</sup>. Dans l'ensemble, le **Haut-Mbomou** (166) et la **Vakaga** (10) ont été les préfectures les plus touchées, principalement en raison des 163 atteintes commis par le groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé (qui comprenaient des VSLC, des enlèvements, des mauvais traitements, et le recrutement et l'utilisation d'enfants) affectant 103 victimes, dont neuf femmes, 15 filles, 41 garçons, et sept groupes de victimes collectives. En ce qui concerne les cas documentés, un *modus operandi* a émergé des atteintes commis par le groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé, dans lequel des éléments armés dudit groupe enlevaient des filles et des garçons sur le chemin de l'école ou la nuit à leur domicile en les menaçant de brûler leur maison ou d'en abattre les occupants, puis attachaient les victimes et les emmenaient dans l'une de leurs bases. Les victimes étaient battues à coups de machette ou de bâton, les jeunes filles violées individuellement ou collectivement et/ou mariées de force, tandis que les garçons étaient battus et contraints de travailler sur la base et de participer à un entraînement militaire.



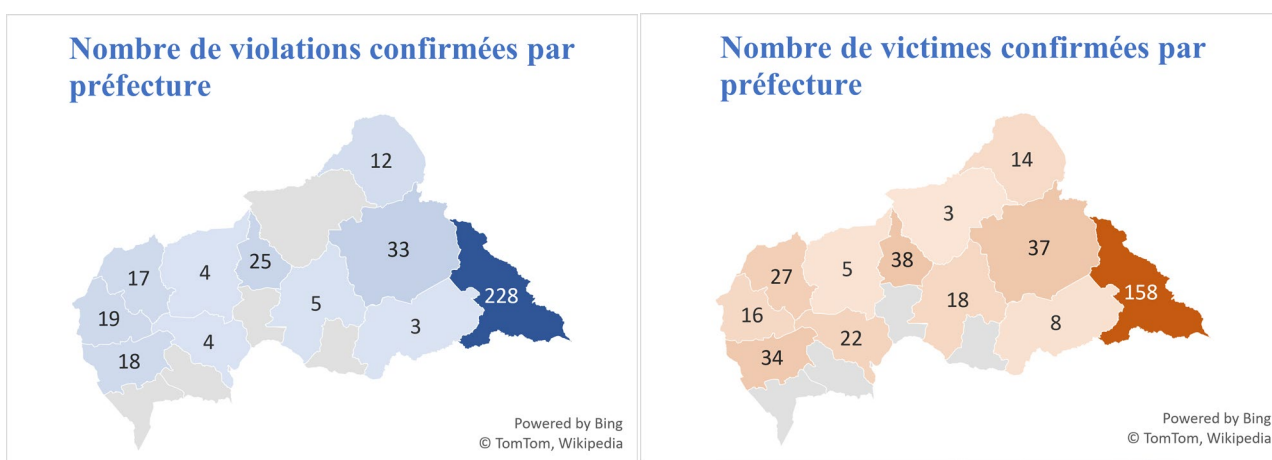
## Analyse géographique

22. Près de la moitié des violations et atteintes documentées en décembre se sont produites dans la région du **Haut-Oubangui** (236 violations et atteintes) et plus spécifiquement dans la préfecture du **Haut-Mbomou** avec 228 violations et atteintes affectant 158 victimes. Ceci peut s'expliquer par les données consolidées rapportées en décembre par les missions d'enquête effectuées à Obo

<sup>14</sup> En novembre, les groupes armés non-signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 20 atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire touchant 21 victimes.

et Mboki qui ont documenté des incidents survenus à Obo, de mars à août 2023, ainsi qu'à Mboki du 8 mai au 20 juin 2023.

23. Les principales violations et atteintes aux droits de l'homme étaient les suivantes : VSLC (54), exécutions extrajudiciaires ou autres meurtres (41), mauvais traitements et torture (41), enlèvements (36) et recrutement et utilisation (25). Le groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé a été le principal auteur avec 164 atteintes affectant 103 victimes, suivi par l'UPC impliquée dans 58 atteintes affectant 50 victimes.
24. Dans les régions de l'**Equateur**,<sup>15</sup> du **Plateau** et de **Yadé** (partie occidentale du pays), la DDH a documenté 62 violations et atteintes aux droits de l'homme affectant 104 victimes ; l'**Equateur** étant la région la plus touchée (37 violations affectant 50 victimes). Les types de violations les plus courantes sont ceux liés à la détention (17), à la destruction ou à l'appropriation de biens (10), aux mauvais traitements et à la torture (10) et aux exécutions extrajudiciaires ou autres meurtres (six). Les principaux auteurs sont les éléments FACA agissant seuls ou conjointement avec les APS (18 violations affectant 18 victimes) et les 3R (14 atteintes affectant 23 victimes).
25. Les régions de la **Kaga** et du **Fertit** ont enregistré 71 violations et atteintes aux droits de l'homme, la **Haute-Kotto** étant la préfecture la plus touchée avec 33 violations. Les types de violations et d'atteintes les plus courants sont la destruction ou l'appropriation de biens (24), les arrestations et/ou détentions arbitraires, y compris les conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales pertinentes (huit), les viols (six), les mauvais traitements (six) et les mutilations et blessures (six). L'UPC est le principal auteur de ces violences (21 atteintes touchant 17 victimes). En second lieu, on retrouve des hommes armés non autrement identifiés (15 atteintes touchant 19 victimes).



<sup>15</sup> La région de l'Équateur comprend les préfectures de la Mambéré, de la Mambéré-Kadéï, de la Nana Mambéré et de la Sangha-Mbaéré.

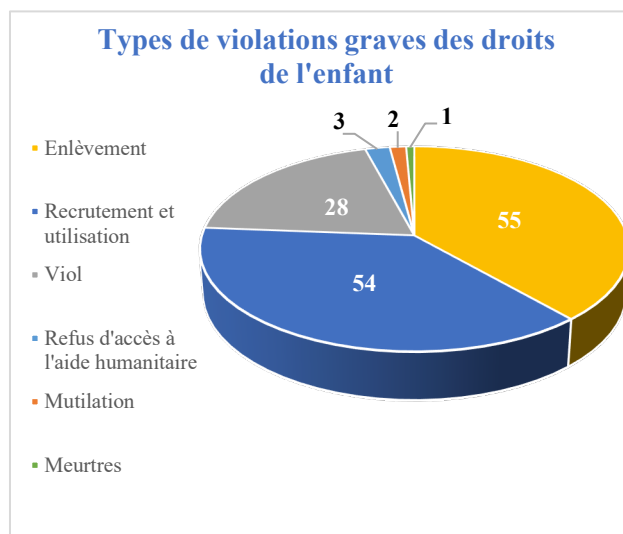


## Violence sexuelle liée au conflit (VSLC)

26. En décembre, la DDH a documenté un total de 66 cas de VSLC, affectant 61 victimes (19 femmes et 42 filles). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 26 atteintes affectant 35 victimes. Dans la catégorie des autres groupes armés, comme mentionné précédemment, les Azandé Ani Kpi Gbé sont responsables à eux seuls de 164 atteintes affectant 103 victimes. L'augmentation du nombre de cas de VSLC donne du crédit aux préoccupations selon lesquelles cela fait partie du *modus operandi* du groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé. D'autre part, les acteurs étatiques ont été responsables de trois violations de VSLC affectant trois victimes.

27. Comme mentionné ci-dessus, par rapport au mois de novembre, le mois de décembre a été marqué par une augmentation des violations et atteintes de VSLC<sup>16</sup> rapportés, principalement en raison des activités des Azandé Ani Kpi Gbé et de la CPC dans la préfecture du **Haut-Mbomou**, région du **Haut-Oubangui**.

28. Le 5 décembre, la SPF a participé à la 18<sup>ème</sup> réunion de la réunion des ministres de la défense de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est Plus (ASEAN Plus) du groupe de travail d'experts sur les opérations de maintien de la paix (ADMM+ EWG-PKO) à Tokyo (Japon), qui regroupe des experts militaires des opérations de maintien de la paix. La réunion s'est focalisée sur les femmes, la paix et la sécurité, et la SPF a présenté la situation VSLC en RCA, ainsi que les rôles et responsabilités des civils, des forces et de l'UNPOL dans la prévention et la lutte contre VSLC. En outre, une table ronde a été organisée, au cours de laquelle la SPM a souligné la nécessité d'utiliser des indicateurs d'alerte précoce en matière de violence sexuelle et sexiste et de les relier aux concepts militaires.



## Les enfants dans les conflits armés

29. Au cours de la période couverte par le rapport, le Groupe de travail national sur la surveillance et la communication de l'information (CTFMR)<sup>17</sup> a vérifié 143 violations graves des droits de l'enfant touchant 71 enfants (40 garçons/31 filles). Il y a eu une augmentation de 472% des violations graves et de 610% des victimes directement affectées par rapport à la période précédente au cours de laquelle 25 violations affectant 10 enfants avaient été documentées. L'augmentation marquée des violations graves est due au nombre élevé de cas de violations vérifiés tardivement et d'enfants victimes de violations multiples. Les mouvements accrus des groupes armés, en particulier dans les préfectures du **Haut-Mbomou** et de la **Vakaga**, ont eu un impact négatif sur la capacité du CTFMR à monitorer et à signaler les violations. Quatre-vingt-treize pourcent (93%)

<sup>16</sup> En novembre, sept violations des droits de l'homme ont été enregistrées, affectant 38 victimes.

<sup>17</sup> Les informations contenues dans cette section ont été recueillies par la section de protection de l'enfance de la MINUSCA. Le Conseil de sécurité a créé des mécanismes et des outils pour mettre en œuvre le mandat sur la protection des enfants dans les conflits armés, notamment par le biais de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, qui établit le mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) pour recueillir des informations fiables et à jour sur les violations commises contre les enfants par les parties au conflit, ainsi que le groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Le CTFMR surveille et rend compte des six violations graves couvertes par le MRM, à savoir le recrutement et l'utilisation d'enfants, les meurtres et les mutilations, les violences sexuelles, les enlèvements, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, et le refus d'accès à l'aide humanitaire.

des violations (133) se sont produites en dehors de la période couverte par le rapport mais n'ont été vérifiées qu'au cours de la période examinée.

30. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA sont responsables de 94% des violations (134) commises, les forces pro-gouvernementales de 3% (cinq) et les individus armés non identifiés de 3% (quatre). Parmi les groupes armés, la CPC a commis des atteintes via les factions suivantes : UPC (28), 3R (trois) et CPC non identifié (un). Les autres exactions, commises par des groupes armés non liés à la CPC, ont été commises par les Azandé Ani Kpi Gbé (95) et la LRA/Achaye (sept). Parmi les acteurs étatiques, les APS ont commis cinq violations. Les quatre autres violations ont été commises par des individus armés non identifiés.
31. Les violations documentées comprennent : le recrutement et l'utilisation (54), le meurtre (un), la mutilation (deux), le viol et d'autres formes de violence sexuelle (28), l'enlèvement (55), et le refus d'accès humanitaire (trois). Neuf enfants (quatre garçons/cinq filles) ont été victimes de deux violations : enlèvement, recrutement et utilisation (cinq), enlèvement et viol (quatre). Quarante et un enfants (32 garçons/neuf filles) ont été victimes de deux violations : enlèvement, recrutement et utilisation (36), enlèvement et viol (quatre), et une fille a été violée deux fois. Quatorze filles ont été victimes de trois violations : enlèvement, recrutement et utilisation et viol.
32. La préfecture du **Haut-Mbomou** a été la plus touchée avec 130 violations, suivie de **Nana-Grébizi** (sept), **Lim-Pende** (trois), **Haute-Kotto** (deux), et **Ouham-Fafa** (une).
33. Au cours de la période couverte par le rapport, la SPE a rencontré les dirigeants des FACA dans les préfectures du **Haut-Mbomou** et de la **Nana-Mambéré** pour continuer à plaider en faveur des éléments des FACA dans le but de mettre fin et de prévenir les violations graves des droits de l'enfant, et pour la mise en œuvre de la circulaire du ministère de la Défense, interdisant la présence d'enfants dans les camps militaires et à proximité de ceux-ci. Lors de la réunion avec le point focal pour la protection de l'enfant nouvellement nommé dans la préfecture de **Nana-Mambéré**, la SPE a plaidé pour l'organisation de formations-sensibilisations pour les éléments des FACA sur la protection des enfants affectés par les conflits armés.
34. La SPE a participé à un dialogue de protection avec les commandants locaux de l'UPC dans la préfecture du **Haut-Mbomou** et leur a rappelé les engagements de l'UPC vis-à-vis de son plan d'action signé (2019) pour mettre fin et prévenir toutes les violations graves des droits de l'enfant et pour libérer les enfants dans leurs rangs. La SPE s'est également entretenue avec le porte-parole du groupe Azandé Ani Kpi Gbé dans la préfecture du **Haut-Mbomou** pour l'informer des six violations graves et de son rôle pour mettre fin et prévenir les violations graves des droits de l'enfant.

## Promotion des droits de l'homme et renforcement des capacités

35. Au cours du mois sous revue, la DDH a organisé 200 activités, dans certains cas conjointement avec des partenaires, sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans 12 préfectures<sup>18</sup>, au profit de 11 897 personnes (dont 3118 femmes), y compris des représentants d'organisations de la société civile (OSC) et d'ONG, des chefs communautaires et religieux, des forums locaux sur les droits de l'homme, des acteurs étatiques, y compris les FACA/FSI.
36. Ces activités comprennent 72 campagnes de sensibilisation, qui ont ciblé 8538 bénéficiaires (dont 2591 femmes), notamment des OSC, des dirigeants communautaires, des étudiants et la population civile. En outre, 29 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés au profit de 1076 personnes (dont 347 femmes), notamment des OSC, des dirigeants communautaires, des forums locaux sur les droits de l'homme, des autorités publiques, des étudiants, des organisations de femmes et des détenus/prisonniers.

---

<sup>18</sup> Les préfectures sont les suivantes : Bamingui-Bangoran ; Haute-Kotto ; Haut-Mbomou ; Mambéré-Kadéï ; Mbomou ; Nana-Grébizi ; Nana-Mambéré ; Ombella M'Poko ; Ouaka ; Ouham ; Ouham-Pendé ; et Vakaga.

37. Le 5 décembre, la DDH a participé à la table ronde organisée par la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDHFL) sur la mise en œuvre de sa feuille de route. Cette activité, financée par l'Ambassade de France, faisait partie d'une campagne visant à informer les partenaires de la CNDHFL, y compris la société civile, de la portée de sa feuille de route et des mesures visant à faciliter sa mise en œuvre. La DDH s'est engagée à solliciter l'appui de ses partenaires techniques et financiers pour renforcer la mise en œuvre de la feuille de route de la CNDHFL et à continuer à fournir un appui technique et financier à la Commission.
38. Durant le mois de décembre et particulièrement le 10 décembre, la DDH a organisé diverses activités en RCA pour commémorer la Journée internationale des droits de l'homme et le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la DUDH. Les activités comprenaient des campagnes de sensibilisation dans les préfectures de **Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Mambéré-Kadéï, Ombella M'Poko, Ouaka, Ouham-Pendé** et **Vakaga**.

### **Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme**

39. En décembre, la DDH, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme des Nations Unies (PDVDH), a mené 35 évaluations des risques pour le soutien de la MINUSCA aux forces de défense et de sécurité intérieures (FACA et autres agents chargés de l'application des lois). Le secrétariat de PDVDH a vérifié les antécédents en matière de droits de l'homme de 423 bénéficiaires au total, dont 412 membres des FSI (202 policiers et 209 gendarmes), sept FACA, deux agents des douanes du ministère des finances et du budget, deux agents pénitentiaires du ministère de la justice et un membre du Parlement. Les bénéficiaires soumis à ces évaluations des risques ont reçu un soutien financier, logistique, opérationnel et technique, y compris des transports aériens et des formations. Toutes les évaluations des risques ont été jugées faibles ou moyennes. Sur les 423 personnes examinées, quatre éléments des forces de défense intérieure ont été exclus pour avoir été cités dans des allégations de violations des droits de l'homme. Sur la base de ces évaluations, le soutien de la MINUSCA a été approuvé avec une série de recommandations et de mesures d'atténuation.
40. Ces vérifications ont permis à la composante UNPOL de la MINUSCA d'organiser 14 sessions de formation pour les officiers des forces de défense intérieure et de sécurité sur le droit international et la protection des enfants, la police judiciaire, la sécurité routière et l'enregistrement des accidents, le maintien et le rétablissement de l'ordre public, la sécurité publique, la police technique et scientifique, la protection des témoins pendant la période électorale, les techniques d'intervention professionnelle, l'informatique, la police de proximité, la lutte contre la drogue et le trafic de stupéfiants.